

Régionaliser n'est pas cantonaliser

L'école neuchâteloise bouge. Certains voulaient la cantonaliser; elle sera probablement seulement «régionalisée». Puisque les visées centralisatrices reposent généralement sur des logiques administratives et gestionnaires, il n'y a probablement pas plus d'avantages à attendre d'une régionalisation que d'une cantonalisation pour les personnes concernées au premier chef par les décisions qui se prendront tantôt. L'enseignant du futur (pas si lointain...) devra se faire «marchand ambulante» pour se rendre sur les différents sites du «cercle scolaire» auquel il aura été attribué et proposer ses prestations selon un emploi du temps totalement éparpillé. Par contre, on continuera à attendre de lui qu'il s'engage à fond dans des projets d'établissements, même s'il ne saura plus de quel établissement il s'agit... La «culture d'établissement» laissera progressivement la place à un système de «communication» du DECS, qui préciseront à chaque agent de l'organisation ce qu'il devra faire et quand il devra le faire. Ces directives seront portées par des technologies modernes et efficaces si bien que leur nombre croîtra très rapidement et qu'elles se contredi-

ront inmanquablement et perdront tout sens pour leurs lecteurs... Cela ne posera naturellement aucun problème aux managers de l'école, qui manieront les injonctions paradoxales avec la même conviction que leurs modèles, actifs dans les «entreprises privées». Les parents, qui travaillent généralement dans les entreprises privées (et qui par conséquent s'y connaissent en pilotage par les résultats), devront bien admettre qu'il est plus logique de mettre leur enfant dans un véhicule à moteur qui l'emmènera dans une école éloignée plutôt que de le laisser se rendre à pied dans une école proche... Et les élèves les plus veinards feront coucou à travers les vitres du car postal à leurs copains de quartier se rendant à l'école toute proche... (sl)

Comme la corde soutient le pendu

Une étude britannique et néanmoins très intéressante, menée auprès de 20 000 (!) enseignants et assistants d'éducation (les TA: *teaching assistants*) montre que «plus un élève est aidé, moins il progresse»! L'explication est la suivante. Les enseignants confient les élèves en diffi-

culté aux TA pour les faire travailler en petits groupes ou individuellement. Donc, plus un élève est en difficulté et moins il voit son enseignant, mieux formé que les TA. Pendant ce temps, la classe entière, soulagée des élèves en difficulté, travaille mieux et plus vite... Exemple à méditer pour ceux qui pensaient bricoler un rattrapage scolaire bon marché et annoncer qu'ils viennent ainsi en aide aux «élèves en difficulté». Un vrai soutien exige une formation solide, des contacts avec les enseignants et les parents pour cibler au mieux l'effort à produire. (sl/pg)

Mesures d'économie

Réuni mardi 1er septembre en assemblée générale extraordinaire, le SAEN a pris connaissance avec consternation des mesures imaginées par le Conseil d'Etat. Il demande instamment au Conseil d'Etat et au Grand Conseil de déroger au mécanisme de frein à l'endettement pour deux ans et de convoquer des Etats généraux des prestations étatiques chargés de réexaminer les engagements de l'Etat. Si le mécanisme de frein à l'endettement n'est pas suspendu dans une période de crise aussi sévère, à quoi

sert-il d'avoir prévu cette possibilité dans la loi? Au cas où le Conseil d'Etat ne se déciderait pas à ouvrir rapidement de vraies négociations avec les représentants de sa fonction publique, l'assemblée générale du SAEN donne pouvoir au comité cantonal d'associer le syndicat aux actions de protestation de celle-ci, y compris à un éventuel appel à la grève générale. Le SAEN refuse les mesures d'économie qui ne visent qu'une catégorie de personnel. Il s'élève contre toute mesure tendant à diviser le corps enseignant en catégories supposées plus ou moins exposées ou privilégiées. Le SAEN n'entrera en matière dans ce domaine qu'après un réexamen complet des différents statuts des enseignants (analyse des fonctions). Tant que l'ensemble n'est pas redéfini, il n'y a aucune légitimité à s'attaquer à une catégorie particulière. Enfin, M. Philippe Gnaegi a, paraît-il, réussi à se forger une image d'homme de dialogue et de concertation. Les syndicats d'enseignants déplorent, au contraire, qu'après leur avoir déclaré rechercher un travail en partenariat lors d'une rencontre le 29 juin dernier, le chef du DECS les a ignorés depuis. (comm)

Le Conseil d'Etat nous refait le coup de 2005: c'est le feu au lac, la crise, la grande catastrophe! Il tente de justifier par tous les moyens les sacrifices imposés à la Fonction publique.



John Vuillaume

L'heure est à la mobilisation

Une actualité morose

Les mesures salariales qui touchent l'ensemble de la Fonction publique ont été dévoilées par M. Jean Studer pour 2010: blocage des salaires, des progressions salariales avec le maintien de la retenue salariale de 1,32% et le report des versements des primes de fidélité.

M. Philippe Gnaegi a informé le 9 septembre les représentants des syndicats des coupes sectorielles, pour la plupart irréflechies, qui frapperont l'école. Les enseignants des lycées seront les plus durement touchés (augmentation de l'indice horaire, suppression de toutes les décharges, etc.). Il nous a aussi confirmé que l'intervention des syndicats l'avait dissuadé de toucher aux décharges d'âge.

Aucune mesure d'économie, même les structurelles, n'a été discutée avec les associations professionnelles. Le Conseil d'Etat communique, il ne dialogue pas. Cette forme d'inculture démocratique devrait être bannie entre partenaires appelés à travailler ensemble.

Une mobilisation justifiée

La Fonction publique neuchâteloise est sous pression depuis trop longtemps: rançonnée de plus de 50 millions durant la dernière législature, elle n'en continue pas moins de délivrer les prestations qu'on attend d'elle. Mais la ligne rouge semble désormais avoir été franchie: le Conseil d'Etat prend prétexte de la crise pour poursuivre la dégradation de nos salaires et de nos conditions de travail, alors que le problème dont souffre le canton est avant tout structurel: un décalage systématique de plusieurs dizaines de millions de francs par année existe entre les recettes et les dépenses. La Fonction publique n'est plus d'accord d'éponger ce déficit structurel par la détérioration de ses revenus et de ses conditions de travail.

Les représentants de la Fonction publique sont prêts à s'investir dans l'élaboration de réformes structurelles qui doivent aboutir à un équilibre budgétaire avec une incontournable redéfinition des prestations offertes à la population.

Une mobilisation nécessaire

Les membres du SAEN présents à l'Assemblée générale du 1er septembre dernier ont conclu à la nécessité d'une forte mobilisation pour conduire le Conseil d'Etat à négocier avec les représentants de la Fonction publique et le Grand Conseil à envisager dès cette année de déroger pour deux ans aux mécanismes de frein à l'endettement.

Sans une puissante mobilisation d'un corps enseignant uni au sein d'une Fonction publique solidaire, nos autorités politiques ne nous écouteront pas.

Journée syndicale

► Réservez le 11 novembre et emmenez vos collègues non syndiqués. Même les plus frileux devraient comprendre que seule une mobilisation importante permettra d'obtenir un rétablissement du dialogue avec nos autorités. Dites-leur même qu'ils n'ont pas besoin d'adhérer... (si, si on ne vous en voudra

pas...), mais qu'il faut à tout prix donner un signal à ceux qui veulent décider tout seuls en méprisant ceux qui devraient être leurs interlocuteurs. Rappel utile: chaque enseignant peut participer à la journée syndicale. Les directions d'école et autres inspecteurs tentent parfois de désinformer

les enseignants (alors que leur mandat est de les soutenir, allez comprendre...) en leur demandant très tôt dans l'année d'annoncer leur participation tout en laissant croire que le choix est définitif. Il n'est pas inconvenant de changer d'avis! Informez vos chefs que finalement vous avez décidé d'y aller! (si)